

# RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Préavis municipal n° 49/2020

Vente du Service électrique de Romanel-sur-Lausanne

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communaux,

La Commission Technique, ci-après la CT, constituée par Messieurs Romain BIRBAUM, Pierre-Olivier HORNUNG, Jean-Luc PEREY, Serge ROMANENS, et François STUDER s'est réunie le mercredi 2 septembre 2020 afin d'étudier le Préavis n° 49/2020. Trois de ses membres se sont joints à la séance du 8 septembre 2020 avec la Commission des Finances ainsi que Madame Anne-Sandra CACCIA, Boursière communale, Monsieur le Syndic Daniel CROT et Messieurs Denis FAVRE et Luigi MANCINI Conseillers Municipaux, afin de traiter les questions communes aux deux commissions.

La CT s'est ensuite réunie le 16 septembre avec Monsieur Bernard CAND, Responsable des SIR, Messieurs Denis FAVRE et Luigi MANCINI pour discuter des questions d'ordre technique. La CT remercie toutes ces personnes pour le travail effectué, ainsi que pour leur disponibilité à la renseigner et à répondre à ses questions.

## Introduction et historique :

Depuis son introduction au début du 20<sup>ème</sup> siècle dans l'industrie et les foyers, la fée électricité a subi de profonds changements au cours des dernières années. L'ouverture du marché, la séparation des métiers de la production, du transport et de la distribution ont contribué au remodelage du monde électrique en Suisse. Alors qu'ils étaient encore plus de 800 en 2010, le nombre de Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD) ne cesse de diminuer pour s'établir à 632 en 2019. Tous ces éléments ont amené la Municipalité à réfléchir sur l'avenir des Services Industriels de Romanel-sur-Lausanne (SIR).

## Analyse du contexte actuel:

Le taux de modernité technique du réseau est actuellement de 47%. Cela correspond à la moitié de sa durée de vie, ce qui implique des renouvellements dans les prochaines années. Les investissements estimés d'ici à 2030 sont compris entre CHF 3'300'000.- et CHF 6'000'000.-.

Depuis 2012, avec le départ de grandes industries (Boxer, Bosch, ...), l'augmentation de l'autoproduction (panneaux solaires) et le passage de l'éclairage au LED, la consommation finale d'électricité est en continuelle baisse.

Le prix du timbre étant le ratio entre les coûts du réseau (en hausse) et la consommation finale d'électricité (en baisse), ce dernier devrait être substantiellement augmenté (10 à 13% d'ici à 2025), afin d'éviter un déficit du service. Ceci aura donc comme impact d'augmenter la facture d'électricité des clients finaux, donc des citoyens de Romanel-sur-Lausanne.

# RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Préavis municipal n° 49/2020

Vente du Service électrique de Romanel-sur-Lausanne

---

Par conséquent, plus le réseau est grand plus les coûts seront répartis sur l'ensemble des consommateurs finaux. On peut très bien le constater sur les illustrations de la page 8 du Préavis montrant la comparaison tarifaire du canton de Vaud ainsi que le tableau comparatif en page 9.

## Analyse des offres :

La Municipalité a mis à disposition de la CT et de la COFIN le procès-verbal d'évaluation des offres réceptionnées le 17 août 2020 ainsi que le tableau récapitulatif de l'analyse des 6 critères d'évaluation. La CT relève les points suivants :

- SIE SA a fait une offre apparemment surévaluée, ce qui peut constituer une condition rédhibitoire du Canton pour la vente du réseau. Romande Energie SA et SIL ont fait des offres pour des montants avec un écart de 6%.
- Seuls SIL et Romande Energie SA ont proposé des variantes optionnelles permettant de prendre en compte les travaux réalisés en 2020 ; ce qui représente entre CHF 200'000.- et CHF 500'000.- qui seront ajoutés au prix de vente du réseau. Tous les partenaires étaient conscients des travaux à effectuer.
- Romande Energie SA propose le tarif du timbre le plus bas. Il est à relever que l'impact des investissements futurs sera moindre chez Romande Energie, étant donné la taille et le nombre de clients desservis.
- SIL et Romande Energie SA, de par leur zone de desserte (nombre de clients/communes), disposent de moyens adaptés à la reprise du réseau communal. En revanche, SIE SA dispose de moins de moyens, ceci constitue potentiellement un risque accru par rapport à la qualité des prestations.
- En date du 23 juin 2020, SIE SA a annoncé au Conseil d'administration de REC (Romande Energie Commerce) vouloir reprendre la fourniture et la gestion de ses clients en direct à partir du 31 décembre 2022. Par conséquent, SIE SA devra constituer une équipe afin de reprendre les services jusque-là délégués à REC. De notre point de vue, ceci constitue également un risque supplémentaire car SIE SA ne dispose actuellement pas encore des ressources et du savoir-faire nécessaires à ces activités.
- Romande Energie SA dispose d'une expérience dans la reprise de réseaux électriques ; en 2020 elle a acquis une dizaine de réseaux communaux dont celui de Bussigny.
- A relever aussi que Romande Energie SA connaît bien la structure de notre réseau communal, car elle en assure l'exploitation ainsi que la gestion du patrimoine depuis 2016.
- La CT note qu'une solution pérenne a été trouvée pour notre chef de service M. CAND, dont une partie de son activité (25%) sera refacturée à Romande Energie SA.

# RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Préavis municipal n° 49/2020

Vente du Service électrique de Romanel-sur-Lausanne

---

## Résumé

Au vu de son analyse, la CT est convaincue que la vente du réseau électrique à Romande Energie SA constitue la meilleure solution qui :

- est financièrement favorable aux citoyens de Romanel-sur-Lausanne en leur assurant un tarif de l'électricité le plus bas du canton ainsi qu'une grande stabilité
- garantit un service à la clientèle de qualité comparable à celui d'aujourd'hui
- est compatible avec le fonctionnement futur de l'administration communale
- prend en considération le personnel communal concerné et ne met pas en péril les postes de travail
- profite de l'opportunité d'une recette confortable pour la Commune qui pourra être mise à profit pour de futures infrastructures

## Conclusion

Fort des considérations précitées, la CT, à l'unanimité de ses membres vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, à prendre la décision suivante :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**

- vu le Préavis municipal N° 49/2020 adopté lors de la séance de Municipalité du 31 août 2020 ;
- ouï le rapport de la Commission technique;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

- d'accepter ce Préavis municipal tel que présenté;
- d'autoriser le transfert du réseau électrique de Romanel-sur-Lausanne (SIR) du patrimoine administratif communal au patrimoine financier de la commune;
- d'autoriser la vente du réseau électrique de Romanel-sur-Lausanne (SIR) à Romande Energie SA pour un montant qui sera calculé conformément à la LApEI au 31.12.2020 et estimé à CHF 3'500'000.-- HT;
- d'affecter le résultat de la vente, après dissolution des actifs et des passifs, à un fonds de réserve destiné aux infrastructures futures;
- de réserver la décision liée au transfert de la concession à l'approbation du Département de l'Environnement et de la Sécurité (DES), ainsi qu'à l'approbation du Conseil d'Etat.

Romanel-sur-Lausanne, le 16 septembre 2020

# RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Préavis municipal n° 49/2020

Vente du Service électrique de Romanel-sur-Lausanne

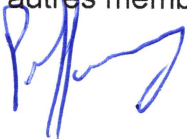
---

Le rapporteur :



**Romain BIRBAUM**

Les autres membres :



**Pierre-Olivier HORNUNG**



**Jean-Luc PEREY**



**Serge ROMANENS**



**François STUDER**